

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00340

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER JACQUARD (SAINT-ETIENNE)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 55

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Marc ROSIER donne pouvoir à M. Christian FAYOLLE

Membres titulaires absents excusés :

M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Guy FRANCON, M. Roland GOUJON, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 24 septembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20190912-D20190034010

DATE D'AFFICHAGE :20190924

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2019

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER JACQUARD (SAINT-ETIENNE)

Le quartier Jacquard situé à Saint-Etienne comprend 4 800 logements et compte 6 700 habitants répartis sur une trentaine d'hectares.

Une convention d'OPAH-RU signée le 22 avril 2011 pour la période 2011-2015 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de Saint-Etienne, la Ville de Saint-Etienne, le Département de la Loire, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat définit les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des participations.

Les modalités d'intervention de la Métropole définies dans la convention d'OPAH-RU prévoient un cofinancement des travaux réalisés par les propriétaires, les syndicats de copropriétaires sur les logements ou les parties communes suivant des conditions de ressources et de performance énergétique des logements.

Ces modalités d'intervention ont fait l'objet d'une révision approuvée en Conseil de Communauté du 10 mars 2015.

La signature d'un avenant a été approuvée en Conseil de Communauté du 29 septembre 2016 prorogeant les délais d'intervention jusqu'au 31 décembre 2019 dans l'enveloppe financière initialement prévue par Saint-Etienne Métropole sur ce dispositif.

Les financements de Saint-Etienne Métropole font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention d'OPAH-RU en fonction de l'avancement des opérations.

Le présent rapport a pour objet de présenter trois projets éligibles au titre de l'OPAH-RU Jacquard. Le détail des opérations retenues est annexé au présent rapport.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole pour ces projets s'élève à 43 931 € pour un montant global de travaux de 471 550 € HT.

Ces projets feront l'objet de conventions partenariales signées entre le bénéficiaire et Saint-Etienne Métropole dans lesquelles les modalités des participations financières seront précisées.

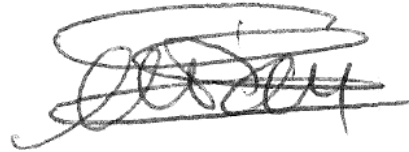
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les projets présentés au titre de l'OPAH-RU Jacquard,**

- acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 43 931 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante,
- la dépense correspondante sera imputée sur le budget habitat des exercices 2019 et suivants article 20422, chapitre 20.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU

PROJETS PRESENTES AU TITRE DE L'OPAH-RU JACQUARD

Sur les bases des modalités de financement révisées en Conseil de Communauté du 10 mars 2015 et prorogées en Conseil de Communauté du 29 septembre 2016, sont proposés les projets suivants :

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Nombre de logements / Nature des logements	Valorisation des parties communes	Prix de revient prévisionnel des travaux HT	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	Nature des travaux
Le syndicat des copropriétaires du 11 rue Victor Duchamp représenté par l'agence immobilière de Bellevue	11 rue Victor Duchamp SAINT-ETIENNE	Copropriété	1 immeuble de 39 logements répartis en 19 propriétaires occupants et 20 logements locatifs	Concernée pour la totalité des travaux	40 747 €	14 261 €	Installation d'un pare-pluie sous tuile au niveau de la toiture, pose de gouttières en zinc, isolation des combles perdus.
Le syndicat des copropriétaires du 4 rue Etienne Dolet représenté par M. Tardy, syndic bénévole	4 rue Etienne Dolet SAINT-ETIENNE	Copropriété	1 immeuble de 3 logements de propriétaires occupants	Concernée pour la totalité des travaux	15 507 €	5 428 €	Rénovation partielle de la zinguerie de la toiture, pose d'une grille de sécurité à la fenêtre du Rez-de-chaussée, rénovation du portail, mise en peinture du hall et de la cage d'escalier, remplacement des menuiseries extérieures, rénovation de la porte d'entrée.
SCI Pitol One 31 rue du coin SAINT-ETIENNE	31 rue du Coin SAINT-ETIENNE	Mono-copropriété	2 immeubles de 6 logements locatifs 3 T2 de 38 m ² 2 T4 (66 m ² et 74 m ²) 1 T5 de 81 m ²	Concernée	415 296 €	24 242 € (dont 7 568 € d'éco-prime classe C)	Réhabilitation complète de 6 logements vacants situés dans 2 immeubles (4 dans le bâtiment A et 2 dans le bâtiment B) : plâtrerie isolation, électricité, plomberie sanitaire. Les travaux sur les parties communes portent sur le remplacement des menuiseries extérieures et intérieures. Loyers : 3 T2 à 226 €/mois 2 T4 à 398 € et 446 €/mois 1 T5 à 428 €/mois Etiquette DPE après travaux : C
TOTAL			4 immeubles de 48 logements répartis en 22 propriétaires occupants et 26 logements locatifs		471 550 €	43 931 €	